

# CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

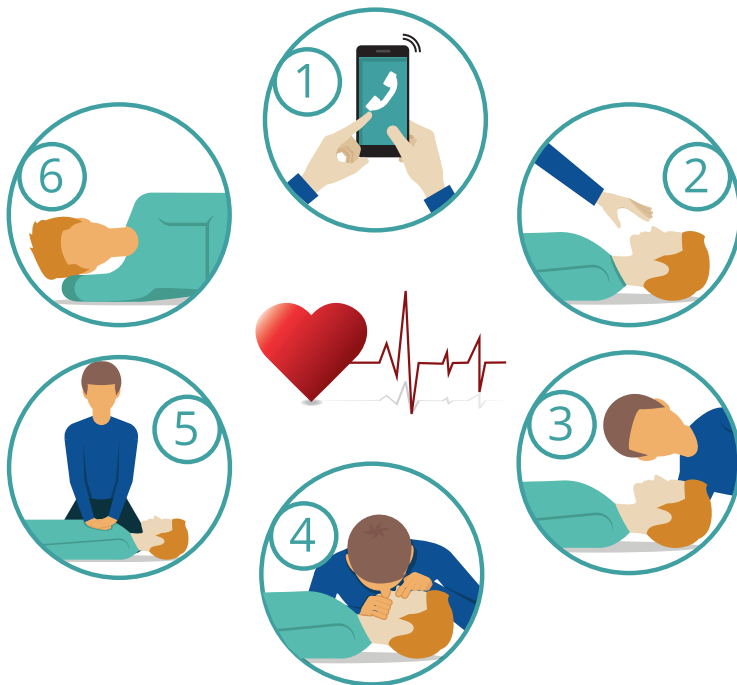
ACCUEILLANTS FAMILIAUX :

FORMATION PSC1

"PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1"

## PREMIERS SECOURS

### LES GESTES QUI SAUVENT



Vigilance



Sécurisation



Alerte



Premiers soins

Pôle solidarités  
Direction de l'autonomie

# Accueillants familiaux, le Département finance votre PSC1

## ▶ Étape 1

Vous adresser à tout organisme dispensant le **PSC1** tel que :

- **l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers Charente (UDSP16) :**  
Tél. : 05.45.92.32.29 - securisme@udsp16.org
- **l'Association Sauvetage Secourisme Angoulême (ASSA) qui fait partie de la Fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS) :**  
Tél. : 09.79.17.40.67 - assa.16@orange.fr
- **l'IRFREP16 :**  
Tél. : 05.45.38.29.91 - info16@irfrep.org
- **La Croix rouge française :**  
Tél. : 05.45.92.72.38

## ▶ Étape 2

- Vous inscrire et demander un devis (au nom du Département) à l'organisme et nous le transmettre par courrier ou par mail à :  
**elaviecarel@lacharente.fr et slacourarie@lacharente.fr**

**Le Département finance la formation dans la limite de 60 € maximum.**

## ▶ Étape 3

- Une fois la formation passée, nous transmettre par courrier ou par mail à :  
**elaviecarel@lacharente.fr et slacourarie@lacharente.fr**
  - ✓ la facture du prestataire avec ses coordonnées bancaires ;
  - ✓ la copie de votre attestation de formation.

## ▶ Étape 4

- Le Département paye directement le prestataire.
- Obtention du certificat de compétences de prévention secours civiques de niveau 1.



☞ **Si vous connaissez d'autres organismes, vous pouvez aussi les contacter.**

**Conseil départemental - Pôle solidarités  
Service médico-social  
31 boulevard Émile Roux - CS 60 000  
16917 Angoulême Cedex 9**